



Conseil consultatif du sport
Office cantonal de la culture et du sport
Chemin de Conches 4
1231 Conches

N/réf. : NFLVs

Conches, le 4 février 2021

Rapport d'activité législature 2018-2023
2ème année
(1^{er} décembre 2019 – 30 novembre 2020)

I. Bases légales du conseil

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 3, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Loi cantonale sur le sport (LSport 11287) du 14 mars 2014;
- Règlement d'application de la loi sur le sport (C 1 50.01) du 1^{er} avril 2015

II. Compétences légales du conseil

Conformément à l'article 5 du règlement d'application de la loi sur le sport (C 1 50.01), les missions du conseil consultatif du sport sont :

- A. D'être consulté, au début de chaque législature, sur les lignes directrices de la politique cantonale du sport
- B. D'être consulté sur la politique du sport coordonnée entre le canton, la Ville de Genève et les communes
- C. De faire des propositions aux collectivités publiques représentées en son sein en matière de politique du sport
- D. D'être consulté sur toute question sportive de portée générale ou stratégique

III. Activités du conseil

Pendant la période considérée, la commission a tenu trois séances, les 5 mars, 24 septembre et 13 octobre 2020. La commission a adopté sa feuille de route concernant les années 2020 et 2021. Les sujets que devra traiter la commission concernent le nouveau concept cantonal du sport, le bilan de la loi sur la répartition des tâches dans le domaine du sport (LRT) de 2017, un point de situation sur la gouvernance du sport genevois, et le soutien aux

associations faïtières du sport genevois. La crise sanitaire COVID-19 a ralenti sérieusement les travaux de la commission pendant l'automne 2020.

IV. Secrétariat du conseil

La gestion administrative et la réalisation des procès-verbaux sont assurées par l'office cantonal de la culture et du sport.

Le secrétariat effectue les tâches suivantes :

- Préparation des ordres du jour en étroite collaboration avec la présidente
- Préparation des documents pour les commissaires
- Préparation et suivi des listes de présences
- Rédaction et envoi des procès-verbaux
- Suivi des séances
- Élaboration et transmission des documents pour paiement

V. Frais du conseil

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF):*

- *Commission du 5 mars, 24 septembre et 13 octobre 2020, rémunération totale de 2'550 F pour 16 membres.*

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF):*

- Néant

C. *Remboursement de frais et procès-verbaux (art. 28 RCOF):*

- Néant



Nathalie Farpour-Lambert
Présidente

Service adm CE (CHA)

De: Guerreschi Elena (DCS)
Envoyé: lundi 8 février 2021 15:12
À: Service adm CE (CHA)
Cc: Hislaire Kammermann Christine (DCS); Skibinska Teresa (DCS); Scalet Vincent (DCS); Berrivin Marie (DCS); Cleopazzo Christelle (DCS)
Objet: Séance du CE du 24 février 2021 - point 5 - affaires administratives - Rapport d'activité du conseil consultatif du sport - 1er décembre 2019 au 30 novembre 2020
Pièces jointes: Rapport 2020-ccs_vDEF_4.2.21.pdf
Importance: Haute
Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Chères et chers collègues,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport d'activité du conseil consultatif du sport à inscrire à l'ODJ de la séance du CE du 24 février 2021, sous point 5 – affaires administratives.

Je vous en remercie par avance et vous souhaite une très belle fin de journée.

Avec mes meilleures salutations.

Elena GUERRESCHI

Assistante administrative chargée des dossiers Conseil d'Etat et Grand Conseil

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de la cohésion sociale (DCS)

Secrétariat général

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 – Case postale 3965 - 1211 Genève 3

Tél. + 41 (0) 22 327 96 89 – Fax +41 (0) 22 546 98 56

